



Date de convocation :
17 janvier 2026

Date d'Affichage :
17 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice 14
Présents 8
Votants 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

vingt-deux janvier deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Yves GAUQUELIN.

Présent(e)s : Yves GAUQUELIN, Michel LEGRAND, Lenaïc HALLUIN, Alain BRILLAND, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Yasmina MAUGER, Franck LIENART

Représenté (e/s) : Denis PENVERN représenté par Michel LEGRAND, Alain BALLAY représenté par Alain BRILLAND, Valérie FERRANDI représentée par Catherine FOULON, Marlène PORTIER représentée par Franck LIENART

Excusé (e/s) : Janick ACHARD, Camille FERRANDI

Secrétaire : Alain BRILLAND

ACTE n°DE 007 2026 : Délibération n°2026-01-07 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2026

7°) Délibération n°2026-01-07 : Salle André Vauvert - Montant des tarifs de location pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2025-03-04 du 25 mars 2025 fixant les tarifs de location de la salle André Vauvert au 1^{er} avril 2025 et demande au Conseil municipal s'il convient de faire évoluer la tarification pour l'année 2026.

Pour mémoire, les locations sont proposées :

- à la journée : tous les jours de la semaine de huit heures à vingt heures, sans possibilité de louer deux jours consécutivement (semaine ou week-end complet),
- aux tarifs suivants :

	Tarifs au 1 ^{er} avril 2025		Tarifs 2026 (au 23/01/26)	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNÉE (DE 8H A 20H) :	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros
CHARGES DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 14 MAI :	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze votes favorables et une abstention,

DÉLIBÉRATION : Tarification 2026 pour les locations de la Salle Communale

Date de transmission de l'acte: 24/01/2026
Date de reception de l'AR: 24/01/2026
014-211400445-DE_007_2026-DE
A G E D I

André Vauvert pour l'année 2026, selon le tableau ci-dessus.

**Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire, Yves GAUQUELIN



Date de transmission de l'acte: 24/01/2026
Date de réception de l'AR: 24/01/2026
014-211400445-DE_007_2026-DE
A G E D I